

Ce que tout maire devrait savoir avant de dire oui à un projet de mosquée « SITAsecure »

Bien évidemment cette vidéo peut et doit être visionnée par tout citoyen désirant s'informer sur la charia loin de tout à-priori sectaire. Alain Wagner excelle dans cet exercice d'informer objectivement en laissant la porte ouverte à une évolution possible, encore qu'improbable, de la doctrine islamique qui évacuerait les versets violents du coran et se rapprocherait des standards des Droits de l'Homme: liberté d'expression, liberté de changer de religion, égalité homme-femme etc.

<http://www.enquete-debat.fr/archives/conference-dalain-wagner-au-centre-st-paul-sur-la-charia-introduite-par-les-maires>

Le mot-clé qui revient en permanence dans cet exposé est «**illégalité**»

Cette vidéo d'un peu plus d'une heure est longue mais mérite d'être entièrement visionnée une ou même plusieurs fois tant elle est riche en informations primordiales.

Voici quelques repères liés à certains thèmes abordés pour les moins patients des internautes en espérant qu'après avoir suivi quelques thèmes ils auront envie de visionner la vidéo complète.

La charia ou loi de l'islam. Excellent exposé sur ce qu'est la charia. Son incompatibilité avec les principes républicains, la laïcité, la démocratie et les Droits de l'Homme. Elle encourage les crimes contre l'humanité. 01:00->09:35.

Le jihad ou guerre sainte contre les mécréants fait partie de la charia, c'est une obligation religieuse

mais aussi un crime contre l'humanité. 09:35 —> 13:55

Des maires introduisent la charia dans leur commune. Pourquoi et comment?

13:55—>40:15

Pourtant les maires disposent d'un outil puissant de contention de la charia c'est la **loi de 1901 article 3** qui leur permettrait de faire prévaloir notre juridiction sur celle de l'islam (charia) . Loi de 1901 article 3 25:42->27:00

Article 3

«Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet. »

Source: <http://www.associanet.com/docs/loi1901.html>

Ensuite vient le mauvais exemple du maire de Paris Delanoé qui finance à hauteur de 28 millions d'euros l'Institut des Cultures d'Islam (ICI) et qui viole lourdement ainsi la loi de 1905.

La charia est politique 38:00->40:00

Non stigmatisation des musulmans qui doivent être protégés par l'état 40:15->43:0

La charia est un racisme confessionnel- définition du racisme-Le système chariatique est en tout point analogue au nazisme : séparation de l'humanité en deux groupes l'un étant supérieur à l'autre. Groupe des aryens d'un côté et groupe des musulmans de l'autre. Argument génétique d'un

Ce que tout maire devrait savoir avant de dire oui à un projet de mosquée « SITAsecure »

côté et argument religieux de l'autre mais la démarche est la même 43:30→45:00

Conclusion « un maire n'a pas la possibilité de permettre à une association, même si elle se présente comme religieuse, de faire des incitations à la haine et à la violence. Ceci en France est un **délit**. Ce n'est pas possible un maire n'a pas ce pouvoir. «Une mosquée est tout à la fois un lieu de prières mais aussi un tribunal islamique, un centre d'endoctrinement, un centre administratif sorte de mairie parallèle, un centre d'entraînement militaire (caserne) et un QG politique.»

Enfin présentation du livre de Joachim Véliocas intitulé « Ces maires qui courtisent l'islamisme » 1:08:50→1:11:36



Démocratie Directe

On applique la bonne vieille méthode SITA inspirée par Amnesty International: envoi d'un courrier, dans une enveloppe timbrée, par la poste (<http://tinyurl.com/6r4fsu>)

– *Quoi mettre dans l'enveloppe?*

1) La première page du document PDF contenant le texte du présent article situé au-dessus du mot **ACTION**, après sa conversion en PDF et qui est logé à l'adresse <http://sitasecure.files.wordpress.com/2011/10/sitasecure-wordpress-com-action-sita-la-video-qu-il-faut-envoyer-a-tout-maire-avant-qu-il-dise-oui-a-l-edification-d-une-mosquee-sitasecure.pdf>.

2)En finition : des textes imprimés sur l'islam en appliquant les consignes suivantes :

Un timbre au tarif de base "20 grammes" permet d'envoyer deux feuilles soit 4 pages en tout. Vous pouvez donc compléter votre courrier en imprimant sur les pages encore disponibles des informations afin de permettre à vos interlocuteurs une meilleure compréhension de l'islam. Au choix à cette page des argumentaires et tracts au format PDF: <http://tinyurl.com/ksudr9>

– *A qui envoyer les courriers?*

Chaque lecteur pourra envoyer l'article à **son maire ou à d'autres maires**. Une recherche Google à partir de mairie de la ville X vous donnera l'adresse postale de la mairie de X.

Et aussi aux habitants d'une ville X choisis au hasard pour les tenir au courant des tenants et des aboutissants concernant la charia. Plus il y aura de gens éclairés sur le sujet et plus les maires se méfieront et seront incités à assumer leur fonction de défendre leurs administrés et les valeurs de la République.

Pour les trouver on procède ainsi:

a) On choisit un nom de rue en allant sur <http://fr.mappy.com> puis par un *clic gauche maintenu* sur la carte on peut déplacer cette carte de manière à ce qu'elle reste centrée sur X ensuite on clique sur le bouton + (pour zoomer) autant de fois qu'il est nécessaire tout en gardant X au centre de la carte pour arriver à lire le nom des rues.

b) Un nom de rue ayant été choisi on va sur l'annuaire *pagesblanches.fr*: <http://tinyurl.com/q4dgos>. On laisse vides les 2 rubriques **Nom** et **Prénom** puis à la rubrique **Adresse** on indique le nom de la rue

Ce que tout maire devrait savoir avant de dire oui à un projet de mosquée « SITAsecure »

(sans numéro), à la rubrique **Localité** on indique X et à la rubrique **Localité Région** on met le numéro du département. Il reste à cliquer sur **Trouver** et vous allez obtenir les adresses postales de tous les gens de la rue choisie ainsi que leurs adresses email pour certains d'entre eux (environ 1%). Vous n'aurez que l'embarras du choix pour vos courriers SITA ou vos courriels.

ATTENTION: pas d'insultes ni de menaces dans un courrier SITA. Ceux qui se laisseraient aller à de telles pratiques le feraient sous leur entière responsabilité.

Votre courrier SITA est prêt, il vous reste à le timbrer et à le poster. Si vous le souhaitez vous pourrez aussi suivre les consignes facultatives suivantes.

– Pour prolonger et compléter cette action SITA par courrier postal on peut aussi mener une action par courriels dont la technique est exposée à cette page <http://sitasecure.wordpress.com/2009/06/01/action-par-courriels/>

L'action minimale pourra consister à envoyer au maire un courriel avec l'URL de cet article pour qu'il en prenne connaissance: <http://sitasecure.wordpress.com/2011/10/13/action-sita-la-video-qui-faut-envoyer-a-tout-maire-avant-qui-dise-oui-a-le-dification-dune-mosquee/>

– *Invitation au sitathon*

Eventuellement, vous pouvez recenser vos actions au Sitathon, <http://sitathon.blogspot.com> afin d'inciter d'autres internautes à agir ainsi et vous inscrire à la lettre d'information alertes-sita.blogspot.com pour être averti des prochaines actions.

– *Information sur SITA*

Pour des informations plus détaillées sur les actions SITA, vous pouvez consulter la page: <http://sitamnesty.wordpress.com/about/>

Vous avez une enveloppe, un timbre alors vous avez le..... P O U V O I Rde dire son fait à toute personne publique. C'est la nouvelle façon de voter;c'est efficace:tinyurl.com/C44RVR

«Aimer» ceci :

Soyez le premier à aimer ce post.